

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 1290/2018
Date: 5 décembre 2018
Direction: Direction de l'instruction publique
N° d'affaire: 840665
Classification: Non classifié

Examen de contrôle pour le passage au degré secondaire I dans la partie germano- phone du canton (période 2019-2021). Crédit d'engagement

1 Objet

Approbation du crédit d'engagement pour le développement des exercices de test et la réalisation de l'examen de contrôle pour le passage au degré secondaire I pour la période de 2019 à 2021.

2 Bases légales

- Article 26, alinéa 3, et article 50, alinéa 2 de la loi du 19 mars 1992 sur l'école obligatoire (LEO ; RSB 432.210)
- Article 47, article 48, alinéa 1, et articles 49 et 50 de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0)
- Articles 139, 148 et 152 de l'ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1)

3 Nature et qualification juridique de la dépense

Nouvelle dépense périodique.

4 Montant du crédit déterminant

Le montant du crédit déterminant s'élève à 250 000 francs par année (plafond des coûts).

Pour les exercices 2019 à 2021, la somme totale s'élève donc à 750 000 francs, TVA incluse.



5 Nature du crédit / Compte / Groupe de produits / Exercice

D'un montant total de 750 000 francs, le crédit d'engagement est porté à la charge du groupe de produits 08.03.9110 Ecole obligatoire et offres périscolaires, compte 313000 (DF 1477, unité d'imputation 911010). Il est prévu de répartir les dépenses comme suit :

2019 :	CHF	250 000.--	Développement, réalisation et correction de l'examen
2020 :	CHF	250 000.--	Développement, réalisation et correction de l'examen
2021 :	CHF	250 000.--	Développement, réalisation et correction de l'examen
Total :	CHF	750 000.--	

Ces montants sont inscrits au budget 2019 et aux plans financiers des années 2020 et 2021.

Au nom du Conseil-exécutif
Le chancelier:
Auer



Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique